

HABITATION - COMMERCE - BUREAU - IMMEUBLE DE PRESTIGE

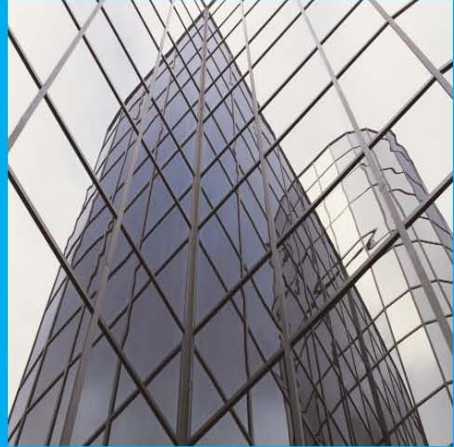
**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE**

# GESTION LOCATIVE

A partir de

**4,50** % <sup>(1)</sup>  
TTC

<sup>(1)</sup> Déductibles des revenus fonciers



# OFFRE SPECIALE

Contactez-nous

**01 53 70 41 60**

[info@cda-immobilier.com](mailto:info@cda-immobilier.com)

(1) Sur les encaissements T.T.C.

Grafica Concept 06 23 24 72 40 - Ne pas jeter sur la voie publique

# FAÎTES GÉRER VOTRE BIEN EN TOUTE TRANQUILLITÉ PAR UN PROFESSIONNEL

71, avenue Foch - 75116 PARIS - Tél. :01 53 70 41 60 - Fax. :01 47 27 45 36  
[info@cda-immobilier.com](mailto:info@cda-immobilier.com) - [www.cda-immobilier.com](http://www.cda-immobilier.com)

SAS au capital de 37 000 € - RCS Paris B 448 864 165 - SIRET 448 864 165 00023 - APE 703C

**FNAIM**

## AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES

GÉRANCE

HABITATION

COMMERCE

BUREAU

IMMEUBLE  
DE PRESTIGE

FONDS DE  
COMMERCE

ETC...

FNAIM

GESTION  
TRANSACTION  
CONSEIL & AUDIT

Cartes professionnelles :  
Gestion n° G 4810  
Transaction n° T 10339  
délivrées par la  
Préfecture de Paris  
Garantie financière :  
Caisse de Garantie FNAIM  
89 rue de la Boétie  
75008 PARIS

N° d'adhérent: 10963 R

**Vous êtes propriétaire ou vous allez le devenir ?**

**La Gestion d'un bien demande une disponibilité quotidienne et des compétences dans les domaines de l'immobilier.**

**Confier la Gestion Locative à un professionnel comme CDA, affilié FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) première organisation professionnelle de l'immobilier en France.**

**CDA** est le spécialiste et le conseil privilégié de tout propriétaire désireux de se défaire de la gestion de son bien :

**CDA** recherche et installe les locataires, en s'assurant qu'ils disposent de toutes les garanties que le bailleur est en droit d'attendre (solvabilité...),

**CDA** rédige les contrats de location grâce à ses connaissances juridiques et techniques,

**CDA** procède à la revalorisation des loyers et en fin de bail vous conseille sur les modalités de renouvellement,

**CDA** dresse l'état des lieux d'entrée et sortie des locataires,

**CDA** quitte et perçoit les loyers et les charges, règle au syndic les provisions sur charges qu'il contrôle et analyse préalablement,

**CDA** est l'intermédiaire qui se charge de régler les litiges entre locataires et propriétaires,

**CDA** veille à préserver et améliorer votre investissement immobilier au regard des obligations techniques et juridiques en vigueur (loi 1989, SRU...), à défaut, il fait réaliser les travaux sous le contrôle du propriétaire.

*Interrogez nous sur les garanties loyers impayés.*

### NOTRE ENGAGEMENT

Votre patrimoine en toute Tranquillité, Simplicité et Liberté

vous décharger de la gestion administrative, comptable et technique de votre bien